



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 10 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative signe
un décret permettant la mobilisation exceptionnelle du Service Civique en situation
de crise**

Le 10 juillet, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Marina Ferrari a signé le décret n°2026-615 portant modification de la partie réglementaire du Code du service national, et permettant aux volontaires du Service Civique de rejoindre des missions d'urgence en cas de crise majeure.

En réponse à une crise nationale ou locale, les jeunes en Service Civique pourront désormais s'engager dans une mission d'urgence pour **la protection des populations, l'approvisionnement en biens de première nécessité, la satisfaction des besoins prioritaires de la Nation, et la préservation de l'environnement.**

Ainsi, ils agiront aux côtés des professionnels de santé, des services de l'État, des sauveteurs ou des forces de l'ordre pour contribuer activement à la gestion des situations de crises. **Activable pour une durée initiale d'une semaine, renouvelable jusqu'à un mois maximum**, cette mesure s'appliquera à l'ensemble des volontaires en Service Civique, sur la base du volontariat. Elle sera déclenchée par l'Agence du Service Civique en lien avec les autorités compétentes.

Sa première application pourra intervenir lors des prochaines canicules. Les volontaires qui le souhaitent pourront alors être redéployés dans des **établissements médico-sociaux, des EHPAD, des hôpitaux** de leur secteur ou en mission pour aller visiter à domicile les personnes fragiles, afin de leur apporter un soutien concret. Ils renforceront ainsi l'action des **3 800 volontaires** déjà engagés tout le mois de juillet dans des missions auprès de publics vulnérables.

Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative déclare : « *Nos jeunes ont envie de s'engager. Ils étaient 25 000 lors de la crise sanitaire de 2020 à démontrer leur capacité de mobilisation. Aujourd'hui, nous rendons possible les conditions de mobilisation de nos jeunes en Service Civique pour faire face aux crises et participer à la résilience de la nation.* »

Le Service Civique, un dispositif d'engagement de la jeunesse qui s'adapte aux crises

En 2020, **25 000 volontaires** ont choisi de rejoindre une mission d'aide au personnel soignant ou aux publics vulnérables pendant la pandémie de **COVID-19**.

Depuis 16 ans, le Service Civique a permis à **950 000 jeunes** de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans en situation de handicap, de réaliser une **mission indemnisée** de 6 à 12 mois. Immergés au sein

d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement public, ils œuvrent dans dix domaines d'intervention (solidarité, éducation, sport, environnement, santé...)

CONTACTS PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37

Agence du Service Civique

Julien PUJOL PION - presse@service-civique.gouv.fr - 06 19 94 07 19